

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **25 (1880)**

Heft (15): **Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse**

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 15 (1880.)

Rassemblement de la III^e division d'armée.

(Septembre 1880.)

Ordre de division n° VI.

INSTRUCTIONS SPÉCIALES POUR LES MANŒUVRES DE DIVISION.

I. *Emploi du temps.*

Les manœuvres de brigade terminées, la concentration de toute la division aura lieu le 10 septembre après-midi, à Berne.

Les manœuvres de division commenceront le 11 et dureront jusqu'au 15 septembre inclusivement. Le 16 septembre, la division sera inspectée par le chef du Département militaire suisse, M. le conseiller fédéral Herstein.

Les manœuvres commenceront chaque jour à 8 h. du matin, heure à laquelle les troupes doivent se trouver sur les points de rassemblement désignés. Suivant les circonstances, le service de sûreté sera continué pendant la nuit. En outre, des travaux de fortification et de construction de ponts pourront aussi être exécutés avant l'heure fixée pour le commencement des opérations et même de nuit.

Le divisionnaire décidera l'heure à laquelle cesseront les manœuvres, et en donnera l'ordre au moyen du signal « la retraite ».

Lorsqu'il s'agira d'interrompre momentanément les manœuvres pour le repas ou pour corriger des erreurs, on donnera le signal « attention » et « halte ». Les manœuvres reprendront au signal « attention » et « en avant ».

Ces signaux devront être répétés par toutes les unités.

II. *Troupes simulant l'ennemi.*

Le 12 septembre, la division fournira elle-même les unités destinées à figurer l'ennemi.

Du 13 au 15 septembre inclusivement, l'ennemi sera placé sous les ordres de M. le colonel-brigadier Bonnard, à Lausanne, auquel sont adjoints, comme commandants de régiments, MM. les lieutenants-colonels Savary, à Faoug, et Roulet, à Neuchâtel. Nous appellerons l'ennemi « corps B » et la division « corps A ».

Les troupes désignées pour simuler l'ennemi sont les bataillons de fusiliers nos 17 et 21, et le bataillon de carabiniers de la II^e division; elles représenteront deux régiments, soit une brigade. L'artillerie sera fournie par la III^e division, et la cavalerie sera marquée par un détachement. Ces troupes ne porteront pas le brassard et remplaceront le pompon par une branche de sapin.

En outre, pour désigner les unités des diverses troupes, on emploiera des guidons, savoir :

Pour le bataillon d'infanterie, un guidon blanc et bleu ;

Pour l'escadron, un guidon jaune et noir ;

Pour la batterie, un guidon rouge.

Afin que les unités de la division reconnaissent sur laquelle d'entre elles le feu de l'artillerie ennemie est dirigé, chaque batterie indiquera la direction de son tir au moyen de deux guidons.